

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent.

Date de convocation : 17/04/2026
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 44
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 45
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS :** AZEMA Lionel, FABRE Damien (Artigat), MONNEREAU Estelle (La Bastide de Besplas), PÉREIRA-SANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), GUION DE MÉRITENS Alix (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent, (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques, MILHORAT Christian (Daumazan sur Arize), BUFFA Stéphane (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, BRIET Sandrine, PANIFOUS Laurent, COMMENGE Audrey (Le Fossat), FOURNIÉ Arièle (Gabre), DE KÉRIMEL Mathieu (Lanoux), GILAMA Marie, CASTAGNÉ Dominique, ARABEYRE Josiane, REDINI Serge, MAGNET Béatrice, MOROZZO Daniel, BLANDINIÈRES Lydia, PEZÉ Alain (Lézat sur Lèze), BERDOU Raymond, ARAGON-DUPONT Mylène, COMMENGE Patrice, EYCHENNE Valérie (Le Mas-d'Azil), SANCERRY Patrick (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), CAMEL Luc (Montfa), GIRAULT Julie (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), BOSCH Èlise (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), GIORDANO Gaël (Sieuras), TATAREAU André (Thouars sur Arize), LAURENS Didier (Villeneuve du Latou).

**ETAIENT ABSENTS :** MAINGUY Agathe (Loubaut), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

**ETAIENT EXCUSES :** LAVABRE Christine (Le Carla Bayle)

**PROCURATIONS :** LAVABRE Christine à SANS Jean-François

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** MAURETTE Carole

Délibération n° 2026-44 Mise en ligne à la date du retour du visa

**Objet : SIGNATURE CONVENTIONS TRAVAUX SOUS MANDAT ANNEE 2026**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Arize Lèze peut réaliser à la demande de chaque commune adhérente des travaux : d'entretien, d'aménagement et gros entretien, de débroussaillage, de fournitures de matériaux et granulats, travaux divers, création de passages busés sur de la voirie communale, des travaux de création et d'entretien sur la voirie rurale, des créations de voies nouvelles, la réalisation d'équipements nouveaux concernant la voirie pour l'année 2026.

Par la conclusion d'une convention de mandat, chaque commune confie à la Communauté de Communes l'exécution des travaux nécessaires.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer avec chaque commune adhérente une convention de mandat pour les travaux 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
MAURETTE Carole



REÇU

30 AVR. 2026

Le Président,  
LA SOUS-PREFECTURE PANIFOUS Laurent  
DE ST-GIRONS

